

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 22 mai 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 45-2026	Renouvellement du Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises (DUEF) pour la Faculté Arts, Lettres et Langues.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au renouvellement du Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises (DUEF) pour la Faculté Arts, Lettres et Langues.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 22 mai 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de

l'International et de l'Europe

Pour le Président et par délégation,

Alain TROUILLET

Vice-Président chargé de la Formation,

de l'International et de l'Europe

Alain TROUILLET

MEMBRES : 39
QUORUM : 20

REPRESENTES : 06

PRESENTS : 23

POUR : 29

CONTRE : 00

ABST : 00

Type de formation ou de diplôme ([cf Annexe 1](#))

Diplôme d'Université

DUEF

Composante de rattachement :

Faculté Arts Lettres Langues

Statut de la demande

Renouvellement



Soumission du dossier à la CFVU du :
22/05/2026

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

◆ Auto-évaluation (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

◆ Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		
2025-2026	64	69	N/A	N/A	1	28 (année en cours)
2024-2025	65	65	N/A	N/A	Données manquantes	35*
2023-2024	84	42	N/A	N/A	4	données manquantes

* ce chiffre ne concerne que la Fi ; pour les FC les données sont manquantes

◆ Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.

• Points forts •

Le DUEF répond à des besoins d'étudiant.es ou de futur.es étudiant.es qui souhaitent atteindre les niveaux exigés pour intégrer l'université Jean Monnet.

• Points faibles •

Les effectifs annuels sont variables, et à ce titre il y a peu de visibilité sur l'ouverture de groupes. Les données des années précédentes sont pour certaines manquantes, ce qui ne permet pas d'évaluer finement les dynamiques en termes d'inscription et de réussite.

• Pistes d'amélioration •

- Intégrer le DUEF dans les outils de scolarité courants : E-candidat, Etudes en France, Apogée
- mieux articuler le DUEF avec la certification Delf/Dalf, en termes d'attendus et de calendrier. Envisager des tarifs préférentiels du Delf/Dalf pour les inscrits DUEF.
- Intégrer le DUEF dans des programmes préparatoires à l'entrée dans les diplômes UJM, en lien avec les directions de composante et de mentions
- Offrir comme modules à choix des modules adaptés aux projets d'intégration à l'université
- Organiser des moments de rencontre et d'échanges avec les autres étudiants de l'UJM, par exemple grâce aux événements ALL soutenus par le COM culture.
- Intégrer ce diplôme dans les partenariats internationaux de l'UJM
- Ouvrir ce diplôme sur Campus France ; proposer ce diplôme plus systématiquement aux candidats EEF n'ayant pas le niveau linguistique requis mais ayant les attendus disciplinaires.

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
Letessier	Anne-Sophie	anne.sophie.letessier@univ-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
Sagny	Julien	Julien.sagny@univ-st-etienne.fr

◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

A renouveler dans le cadre de la nouvelle ODF

◆ Eléments de contexte

Le DULCF a été créé en 2006. Il a été transformé en 2018 en DUEF dans une perspective d'harmonisation du groupement de centres universitaires d'études françaises (ADCUEFE -Campus-FLE). Il permet de soutenir la politique générale de l'Université Jean Monnet, en proposant aux étudiants une formation diplômante adaptée aux niveaux du CECRL en langue française attendus pour intégrer l'université.

Le contexte du repositionnement du service du Cilec au sein de l'UJM de revoir et la stratégie de l'établissement conduit à préciser les objectifs généraux et pédagogiques, et à modifier quelques éléments de la maquette. Le volume global de la formation n'évolue pas, de même que les coûts de formation.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

Ce « Diplôme universitaire d'études françaises » est conçu pour des étudiants désireux de se perfectionner dans la connaissance de la langue française et souhaitant se familiariser avec les pratiques pédagogiques universitaires.

◆ Objectifs pédagogiques

La formation vise à préparer les étudiants à l'intégration de l'université française, en acquérant les niveaux exigés en français et en s'initiant au fonctionnement de l'université. A ce titre, le programme proposé est globalement orienté « Français sur objectifs universitaires ». La formation proposera une préparation aux niveaux B1, B2, C1. Ces niveaux correspondent aux niveaux attendus pour intégrer les formations universitaires (B2 et C1 certifié requis).

Le programme proposé forme l'étudiant en compétences linguistiques en compréhension et expression orales ainsi qu'en compréhension et expression écrites. Il intègre une dimension méthodologique en relation avec les prérequis de l'université. Il s'appuie sur le référentiel des savoirs et des savoir-faire élaboré dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, ainsi que sur le cadre des DUEF défini par l'ADCUEF. Ce cadre permet une reconnaissance de ce diplôme dans 17 universités membres de l'ADCUEF, dont l'UJM comme justificatif de niveau en français.

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	☒ 1 ^{er} cycle ☐ 2 ^{ème} cycle ☐ 3 ^{ème} cycle	
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : Maximum :	
Public cible Cf Annexe 2	☒ Formation initiale ☒ Formation continue	
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? non	
Attendus ou Prérequis	Niveau d'entrée minimal : BAC Le cas échéant, préciser les attendus ou les prérequis pour l'entrée dans la formation, en termes de connaissances et de compétences : Niveau A2 en français certifié minimum	
Modalités de candidature	Sur dossier Ecandidat (A privilégier pour sécuriser les recrutements et faciliter les inscriptions) Sur dossier Etudes en France à partir de 2027-2028 Un test de placement oriente les étudiants vers le DUEF B1, B2, C1	
Durée de la formation	Semestrielle	
Modalités pédagogiques	Présentiel	
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	Contrôle continu intégral	
Session de rattrapage	non	* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Stage	non	
Projet	non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	non	
Soutenance orale	non	

Compléments d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non

Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	non
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	non

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
		CM	TD	TP		
Module 1 : Langue française						
Compréhension écrite	Obligatoire		36		5	
Compréhension orale	Obligatoire		36		5	
Expression écrite	Obligatoire		36		5	
Expression orale	Obligatoire		36		5	
Module 2 : Compétences culturelles et français sur objectifs universitaires						
L'université en France			18		2	
Méthodologie universitaire			18		2	
Module au choix français sur objectifs universitaires 1 La liste des modules proposés est définie annuellement. Les modules sont mutualisés entre les niveaux B1, B2, C1. Ils s'appuient sur l'offre disciplinaire de l'UJM ; il peut s'agir par exemple de : histoire et droit ; arts et littérature ; géographie et architecture ; sciences et ingénierie ; santé et sport ; économie et sciences politiques. Conformément aux cadrages des DUEF, ces modules visent à acquérir des compétences culturelles et disciplinaires, mais aussi le français de ces disciplines.	Obligatoire		18		2	
Module au choix français sur objectifs universitaires 2 Voir descriptif module au choix 1	Obligatoire		18		2	
Activité sportive (Suaps) ou culturelle	Obligatoire		14		2	
Totaux			230			

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme (ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)	Les étudiants sont évalués en Contrôle continu intégral, à l'oral et/ou à l'écrit. Dans le cadre des modules à choix, les étudiant.es pourront avoir à assister à un cours ou à une conférence en plus de leurs cours. L'élément « activité sportive ou culturelle » est validé par une attestation de présence. En cas de défaillance, il sera également compensable par la moyenne à l'ensemble du diplôme. Les étudiant.es doivent avoir obtenu la moyenne à chacun des deux modules, sans compensation entre eux. Les étudiant.es doivent avoir obtenu au moins 5/20 à un élément pour bénéficier de la compensation entre éléments.
Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage (préciser si identiques ou différentes de la session principale)	Le DUEF ne donne pas lieu à rattrapage.

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Nathalie Proriot, PRCE	Lettres modernes
Nathalie Suchet, PRCE	Lettres modernes
Clarisse Zuanon, PRCE	Lettres modernes
Sandrine Escoffier, PRCE	Lettres modernes
Finaritra RAMIALISON, enseignante contractuelle	FLE/FLS

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d'application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

Tarif FI (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	
1750 euros	1580 euros si inscription secondaire, demandeur d'asile ou réfugié politique	Reims : 1200€ (210h de formation) Sorbonne : 2286€ pour 1 an (384h) Toulouse : 2604 € / semestre (216 h) ou 4800€ par an (432h) Rennes : 1400€ / semestre (216h) Clermont 1800€ / semestre

Tarif FC (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	
2150€	1750 euros si prise en charge individuelle	

Visa du contrôleur de gestion du :	23/04/2026
Adopté au conseil de composante du :	24/04/2026

Annexe 1

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- **Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).**

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

Annexe 2

Publics cibles

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Annexe 3

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.
